

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, SAMEDI, 13 MARS, 1858.

No. 9

LE MIROIR DU PARLEMENT.

Qui croirait que les *binettes* parlementaires tiennent sérieusement à se voir représentés dans un *Miroir*? La vanité est de tous les âges et de toutes les conditions,—nous l'avons découvert sans avoir l'esprit de La Rochefoucault ni la sagesse de Vauban—et nos députés veulent à toute force un miroir où ils puissent se mirer *in secula seculorum*... nous ne dirons pas *amen*. Le jeune homme de la romance chantait à son amoureuxse :

"Miro dans mes yeux, tes yeux,
Ma jolie brunette!"

Mais nos députés, changeant ce refrain, diront d'une voix gouguenarde, à chacun de leurs commettants :

"Mire dans mes mots, tes sous,
Mon brave électeur."

En effet, M. Desbaratts, l'imprimeur de la Reine, a proposé au comité de se charger de cette entreprise pour la modeste somme de vingt mille piastres, tandis qu'une autre personne s'est chargée de la faire pour huit mille; [nous prenons les deux extrêmes, mais il y a eu d'autres soumissionnaires.]

Eh! bien, l'imprimeur de Sa Majesté a demandé une somme trop élevée—il est vrai que nous sommes obligés—et le second dont nous parlons a dû faire de mauvais calculs, car le travail demandé par ce comité valait, cette année, douze mille piastres comme un sou. L'an prochain, le chiffre de vingt mille piastres ne serait pas trop élevé, car il est juste que les entreprises de ce genre ressemblent au vin qui, à chaque nouvelle feuille d'argent miso sur son bouchon, s'anéantit considérablement.

M. MacGee disait avec raison (nous ne sommes pas plus de l'opposition que des rangs ministériels; mais quand un homme nous dit une bonne vérité, nous croyons devoir en profiter, de quelque côté de la Chambre qu'il soit assis), M. MacGee nous disait donc avec raison que si la législation canadienne avait été plus prudente, plus prévoyante, on ne compterait pas à présent 45,000 Canadiens dans le seul Etat de New-York. D'un autre côté, M. Piché prétendait, l'autre jour, qu'en sa qualité de député d'un comté composé en partie de *Townships*, il avait été bien aise de lire dans l'adresse qu'on allait ouvrir de nouvelles terres à la colonisation. Par conséquent, ces deux députés ne voteront pas en faveur du *Miroir* que MM. Loranger et Hogan, qui se sont élevés l'autre jour contre les dépenses extravagantes du gouvernement, ne manqueront pas non plus de condamner.

—Qu'avez-vous fait pour la prospérité du comté de Berthier diraient l'été prochain des Berthiérois à M. Piché. Nous n'avons pas assez de chemins et nos jeunes gens s'expatrient.

—Est-ce possible? grand Dieu, s'écrierait M. Piché. Nous leur avons donné un *Miroir* de 20,000 piastres, où ils pouvaient nous entendre parler comme s'ils avaient été dans les galeries de la Chambre, et ils s'en vont! Les ingrats!

—Vontre affamé n'a point d'oreilles, feraient remarquer les Berthiérois.

—Comment affamé? Lorsque nous les nourrissions de la crème de notre éloquence, ils se disaient encore affamés! Les brutes!

M. MacGee aurait à rendre un compte non moins déplaisant à ses électeurs.

—Vous faites de longs discours, lui dirait un vieillard, car il est aussi facile à un Irlandais de jaser qu'à un Italien de chanter; mais vos paroles, au lieu d'être un baume, ne font qu'agran-

dir la plaie de notre misère, puisque chacune de vos longues phrases doit coûter au trésor public, une piastre ou peu s'en faut. L'an dernier, je n'avais qu'un fils dans l'Etat de New-York; mais ses deux frères l'ont rejoint. Sur les bords du lac Champlain, à Plattsburg, à Whitehall, ils ne chantent plus, il est vrai, l'air mélancolique de la *claire fontaine*; mais, du moins, le fruit de leurs sueurs ne sert pas à faire imprimer les longues tirades des *Assemblymen* d'Albany. Ce recueil de discours, ce *miroir parlementaire*, comme on le nomme assez sottement, peut renfermer de très-belles choses; "Je crois, ma foi, qu'il est bon; mais le moindre louis d'or ferait bien mieux notre affaire."

Nous allons poser une série de problèmes que les hommes compétents se chargeront de résoudre :

1e. Pour 20,000 piastres par an, combien de milles de chemin pourrait-on construire dans les nouvelles concessions?

Réponse.—X.

2e. Etant donné X milles de chemin dans les nouvelles concessions, combien de cultivateurs iront s'établir de chaque côté de cette voie?

Réponse.—Y.

3e. Si 0000 ou Y cultivateurs s'établissent dans les concessions, au lieu d'émigrer dans l'Etat de New-York ou dans celui de l'Illinois, combien leur travail vaudra-t-il à la province, à la colonne des importations et à celle des exportations?

Réponse.—Z.

4e. Si, au contraire, les 20,000 piastres sont employées à faire imprimer les discours des hommes parlementaires, qu'en résultera-t-il?

Réponse.—Une diminution sensible dans le prix du papier dont se servent les épiciers pour envelopper la cannelle, et un vide considérable dans le Trésor Public.

M. Dufresne s'est posé dans la Chambre comme l'ennemi déclaré de l'émigration canadienne. L'an dernier, il fit un rapport assez intéressant; mais qu'il remède a-t-il proposé? ou plutôt s'est-il mis à l'œuvre sérieusement? car, pour être juste, nous devons reconnaître qu'il a proposé un remède. Mais, vaines paroles! La grande plaie du gouvernement canadien, c'est le gaspillage des fonds publics et quelques journaux français auront beau noircir tous les matins le peuple américain, les Canadiens n'en iront pas moins aux Etats-Unis tant que durera le gaspillage des deniers publics.

Ces messieurs nous font l'effet d'un philosophe qui dirait à un homme battu par ses amis: "Restez ici, mon cher. Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille? C'est ici que vous êtes né, c'est ici que vous devriez mourir. N'allez pas chez ce coquin d'en face qui vous démorale sous prétexte de vous faire du bien. Chez lui, vous aurez le confortable, il est vrai; vous serez tranquille; mais, réfléchissez-y, vous ne serez plus sur le plancher qui vous a vu naître, au milieu des vôtres."

—"Foin de mes amis qui me battent, répondrait le pauvre diable. J'aime ce plancher, il est vrai; mais non pas au point de lui sacrifier le bonheur de ma vie entière. Après tout, j'aurais pu naître aussi aisément là bas qu'ici, je pourrai donc vivre et mourir aussi aisément là bas qu'ici. Croyez-vous que l'Anglais, que l'Ecosais, que l'Irlandais, que l'Allemand, que le Français et que tous les peuples qui émigrent manquent de cœur, n'aiment point leur plancher natal? S'ils quittent ce dernier, c'est que la misère les y verge trop cruellement; mais

ils n'en valent pas moins. « Eh ! bien, si vous ne voulez pas que je les imite, rendez-moi la vie plus douce ici et ne croyez pas qu'en me faisant payer vingt mille piastres un volume de vos discours, vous m'engagerez à roster. »

Il faut remarquer, d'ailleurs, que, selon l'habitude, le peuple qui paie n'aurait pas même pour son argent un exemplaire de ce recueil. Selon les termes de la circulaire, l'entrepreneur-rapporteur devrait donner à chaque membre du parlement une ou deux copies de ses numéros, et il vendrait le mieux qu'il le pourrait le reste de son tirage comme il l'entendrait. *Vingt-mille piastres* pour cent ou cent-quinquante exemplaires d'un volume que personne ne lira, oh ! que c'est bien canadien ! Lorsque les monarques ruinent leurs sujets, ils ont à craindre une révolution qui, les chassant en même temps du trône et de la patrie, leur fait perdre d'un seul souffle tout ce qu'ils ont de précieux au monde. D'un autre côté, si les chefs d'une république appauvrissent leurs concitoyens,..... ou en a vu plusieurs payer de leur tête des crimes moins réels ! Mais ces excellents gouvernements responsables ont cela de bon que personne n'est responsable des maux de la nation. La mesure est-elle comble ? les ministres sont-ils haïs ? les législateurs, méprisés ? et les électeurs, découragés par leur longue misère ? C'est bien, qu'à cela ne tienne ; après les nouvelles élections, on se débarrassera de ce gouvernement responsable, en nommant celui-ci à une place de juge ; celui-là, aux fonctions d'inspecteur et ce troisième, à toute autre chose. Après quoi, un second gouvernement, non moins responsable que le premier, continuera tranquillement l'œuvre ruineuse de ses prédécesseurs.

Et l'on s'étonne ensuite que le Bourbonnais se peuple !

Allez, M. Dufresne, pour fermer la porte à l'émigration, il n'y a point de meilleure clé que celle de la caisse publique et ce n'est pas derrière le *Miroir Parlementaire* qu'on la dépose.

Nous avons reçu, à ce sujet, la lettre suivante :

« Chambre d'Assemblée, }
« 12 mars, 1858. }

« Monsieur Vidal,

« Nous avons beaucoup ri de votre article contre le *Miroir Parlementaire* ; mais pourquoi ce sujet vous occupe-t-il à ce point, à moins que ce ne soit pour remplir la promesse de votre prospectus de veiller aux fonds public ? Car le *Miroir* dont la publication est d'ailleurs fort problématique, ne serait jamais le concurrent de votre feuille.

« Vous m'avez dit que presque tous vos abonnés sont canadiens-français, et comme le *Miroir* aurait 100 pages en anglais pour une page française, il est certain qu'aucun de vos abonnés ne vous quitterait pour acheter un journal presque exclusivement anglais.

« Quelques uns de mes collègues se figuraient qu'on leur donnerait à chacun une cinquantaine de copies pour distribuer gratis dans leurs comtés respectifs ; mais lorsqu'ils ont appris qu'ils ne recevraient qu'une ou deux copies du *Miroir* et que leurs électeurs auraient à acheter ce journal, comme tous les autres, cela les a bien refroidis. Ils se sont demandés si deux ou trois cents copies données à la Chambre valaient la somme énorme que va coûter cette publication ?

« Quant aux lecteurs canadiens-français, comme le *Miroir* leur coûterait pour le moins autant que le *Journal des Débats*, ils préféreraient payer celui-ci, qui a commencé à la première séance du parlement, que l'autre, qui, à l'inconvénient d'être presque entièrement en anglais, joindrait celui d'avoir commencé à la 20^e séance peut-être, d'autant plus que le public bas-canadien, s'il est juste, doit encourager le particulier qui a eu la pensée hardie d'établir un pareil journal français à Toronto, plutôt qu'une publication chèrement subventionnée par l'Etat et qui ne ferait que marcher sur vos brisées.

« Si vous mettez à exécution votre projet de publier cinq numéros doubles par semaine, vous serez à même de suivre nos débats au jour le jour et croyez que les Bas-Canadiens vous accorderont l'encouragement que mérite votre entreprise et que je ne négligerai rien pour vous faire obtenir.

« Tout à vous,

« M. P. P. »

Notre correspondant a raison. Comme à partir de mardi, nous

allons publier des numéros doubles, nous ne craignons nullement la concurrence du *Miroir* et tout ce que nous en disons a pour but d'empêcher que la province ne paye les frais des violons et des fibres parlementaires. Nous savons que ce projet est chauffé particulièrement par quelques rapporteurs anglais qui, eux aussi, voudraient manger au râtelier public et c'est là précisément ce qui nous pousse à casser les vitres et le miroir.

VI^e PARLEMENT CANADIEN.

I^{re} SESSION.

{ 5^{ème} séance, mercredi,
3 mars, 1858.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

[Suite de la séance de mercredi.]

(Fin du discours de M. MacGee.)

M. MacGee.—Mes amis ont fait aussi remarquer qu'il devrait être question dans l'adresse d'une modification du tarif. Ce sujet m'inspire grandement le port de Montréal. L'année dernière, l'Inspecteur-Général déclara qu'un tiers des importations de la Province étaient apportées au port de Montréal. Il ne faut pas s'étonner par conséquent que cette ville soit citée si souvent dans nos discussions et que ses intérêts servent de base à notre législation commerciale. Ce serait assurément étrange d'entendre dans le Parlement impérial des représentants s'opposer à une loi parce qu'elle devrait faire le plus grand bien au commerce de Liverpool et de Londres et rendre l'une de ces deux villes plus importante encore. Les législateurs de l'Angleterre savent fort bien que ce qui contribue à la prospérité d'une localité quelconque, ne peut qu'être favorable à la prospérité du pays tout entier.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte du Bas-Canada pour se convaincre que cette ancienne colonie doit rester stationnaire ou dépendre de moyens artificiels pour subvenir à l'entretien d'une population croissante. Si le tarif avait été amendé, il y a une dizaine d'années, ainsi que le demandaient plusieurs députés de l'Opposition et aussi, j'ose le dire, quelques membres du parti ministériel, le Bas-Canada se trouverait aujourd'hui dans de si prospères conditions qu'il ne serait pas question de la représentation basée sur la population.

Parmi les 45,000 Canadiens qui se trouvent éparés aujourd'hui dans le seul Etat de New-York, je suis affirmé que les neuf dixièmes au moins de ce nombre sont des Canadiens—Français.

Nous n'aurions pas aujourd'hui à regretter ce triste état des choses si le gouvernement avait doué autant de soin à la législation commerciale du Bas-Canada qu'il en a accordé à la distribution des terres du Haut-Canada. Aussi est-il permis de dire que, sous le rapport de la législation, le Haut-Canada a été de beaucoup favorisé. Est-ce parce que ses représentants se sont occupés plus énergiquement des intérêts de leurs concitoyens et moins exclusivement de leurs propres intérêts ? ou bien est-ce que le Bas-Canada ayant été peuplé depuis plus longtemps, on le considère comme usé, sans zèle et comme ayant passé l'âge des réformes ? Que ce soit une raison ou une autre, le fait reste le même et la différence n'en est pas moins énorme entre le bien-être des deux Provinces ; et ce n'est pas un honneur pour ces messieurs du ministère de n'avoir pas cherché un remède à ces maux.

Je suis heureux d'apprendre que les transports de faveur ne sont pas possibles dans le Bas-Canada et qu'on se propose de les empêcher dans l'autre partie de la Province. Mais, ce n'en est pas moins une honte d'avoir fait un si grand bruit à ce propos et, en devenant l'écho d'un article de journal, d'avoir pu faire croire aux nations étrangères que ce système de fraude était généralement pratiqué dans le Canada. (Ecoutez.)

On a parlé déjà des omissions du discours du trône. Par exemple, pourquoi n'y est-il pas question de la milice ? La milice a-t-elle été en existence pendant deux ans, et elle fonctionne bien. Les Hon. ministres doivent bien voir que pendant quel-

ques années encore les forces de Sa Majesté seront nécessaires dans une autre partie de l'empire. Il est donc urgent que nous nous occupions activement de nos propres défenses, car la constitution d'un pays ne vaut pas l'encre avec laquelle on l'écrit, si l'on manque de bras pour la défendre. Dans une adresse composée d'un si grand nombre de paragraphes, ne trouve-t-on pas singulier qu'il n'y ait pas seulement une ligne consacrée à la milice, surtout lorsqu'on sait que le ministère a été recruté dans de si grandes proportions dans les rangs de la milice? [Rires.]

Je dois m'opposer à la phrase de l'adresse dans laquelle il est question de la correspondance relative à la compagnie de la baie d'Hudson et à son territoire. S'il était possible de croire à une erreur dans un document de cette importance, on pourrait concevoir peut-être qu'il se soit trouvé une expression semblable dans l'adresse: "La compagnie de la baie d'Hudson et son territoire" cela signifie, ou bien le territoire auquel la compagnie prétend avoir droit, ou bien celui dont les conseillers de Sa Majesté la reconnaissent comme légitime propriétaire.

L'an dernier, le gouvernement de l'Hon. procureur-général envoya une ambassade à Londres pour régler cette question. On lui accordait même une telle importance qu'on crut devoir enlever à la cour le juge-en-chef pour lui confier cette mission diplomatique. Et de tout ce grand mouvement, voici ce qui résulte, le gouvernement du procureur-général de l'Ouest reconnaît implicitement la compagnie de la baie d'Hudson comme le seul propriétaire de l'immense territoire qu'on lui dispute! Je parle du gouvernement du procureur-général, parce qu'il paraît être la personnification de tout le gouvernement. S'il survient une place vide dans le cabinet, le gouvernement n'en va pas moins son petit bonhomme de chemin, semblable à cette caricature de Cruikshank qui représentait le ministère du duo de Wellington sous la figure énorme de ce duc occupant tous les fauteuils de son cabinet. [Rires.]

Donc, le gouvernement du Procureur-Général envoya le Juge-en-Chef en mission à Londres, au sujet de ce territoire de la Baie d'Hudson, mais sans lui donner la moindre instruction, de sorte que lorsqu'on lui demanda quelles étaient les frontières du Canada, il ne sut que répondre. Il avait une idée vague de ce qu'elles pouvaient être, il est vrai; elles étaient dans les environs du 49e degré de latitude, un peu plus au sud ou un peu plus au nord; mais il n'en était pas certain. [Rires.]

L'Hon. M. Loranger.—Quelle est cette frontière?

M. MacGee.—Je puis vous donner une leçon de géographie, si cela vous est agréable. La frontière du Canada a été définie par le traité de paix de 1763. Les ruines des vieux forts Bourbon et Saint Pierre nous montrent assez quelles étaient les frontières de la province et ce qui était alors le Canada doit l'être encore. [Ecoutez!] Dans mon opinion, la mission du juge Draper aurait pu se terminer plus à l'avantage de la Province et d'une manière plus digne d'un gouvernement responsable.

Dans cette affaire, comme dans celle du choix d'une capitale, le gouvernement a jeté toute la responsabilité sur l'Angleterre et voilà pourquoi c'est à peine si nous avons une ligne relative au territoire de la Baie d'Hudson, tandis que dans le discours du trône il n'y a pas même un mot concernant le siège de notre gouvernement. La capitale future des provinces britanniques n'a pas eu le honneur d'une lettre capitale, (majuscule) dans le discours du trône! (Rires.)

On nous dit que nous manquerons de respect à la reine si nous nous prononçons contre le choix qu'elle a fait; mais il me semble que les ministres lui ont manqué bien plus de respect en ne disant pas un seul mot à ce sujet.

Je n'en finirais pas si je voulais relever toutes les omissions que j'ai notées dans le discours du trône; mais je préfère passer à une question qui me touche de près. Je veux parler des écoles séparées; et, à ce propos, je dois protester contre la condamnation qu'on a voulu passer sur la tête de l'ecclésiastique, (Monsieur Charbonnel) qui agit comme sa conscience le lui conseillait, en portant cette question devant le parlement, de la manière sur laquelle il a cru devoir choisir. Il me reste à appeler votre attention sur une accusation grave, portée contre l'Hon. ministre à la tête du gouvernement.

Le Proc.-Gén. Macdonald.—Qu'est-ce?

M. MacGee.—Voici: Il existe dans le Haut-Canada, à Montréal et dans quelques autres parties du Bas-Canada une société qui, selon la *Gazette Officielle*, est sur le point de demander une chartre au parlement. C'est la société des Orangistes, à laquelle appartiennent quelques membres du gouvernement et dont fait partie, entr'autres, le Procureur-Général de l'Ouest, le cher frère Macdonald, s'il faut en croire du moins un organe ministériel, le *Leader*, autrement dit *Patriote*. [Rires.]

Cette société a été la cause de bien des discordes civiles et même elle a fait répandre du sang à plusieurs reprises. Néanmoins, elle peut se vanter de compter parmi ses membres le chef du gouvernement; n'est-ce pas là une monstruosité? Naturellement, je ne rends pas ce ministre responsable de tous les crimes des Orangistes; mais je lui demanderai si l'appui moral que sa présence donne aux Orangistes, n'est pas une insulte pour tous les autres citoyens?

Il me serait facile de prouver que les hommes d'état de l'Angleterre ont fait tout leur possible pour étouffer cette société perverse et qu'ici, un de nos gouverneurs canadiens, sir Francis Bond Head, fut mis en disgrâce, précisément à cause de la faveur avec laquelle il traitait les orangistes. Il est permis à chaque citoyen de s'affilier à n'importe quelle société; mais un membre du gouvernement doit du respect à toutes les classes des citoyens.

Ei à présent, il me reste à adresser quelques paroles aux membres nouveaux du parlement. Qu'avant de jeter leurs votes, favorables ou contraire à l'administration, ils considèrent la situation du pays et qu'ils ne se prononcent qu'après s'être assurés qu'un jour ils n'auront pas à rougir de leurs débuts dans la carrière politique. Les chemins de fer qui traversent la province, l'élan donné au commerce, nos jeunes relations avec les autres peuples, l'impulsion que des hommes entreprenants voudraient donner à l'industrie, cette fièvre morale qui commence à dévorer les esprits, tout nous dit que le Canada est sur le point d'entrer dans une ère nouvelle. Pour nous placer à la hauteur de la situation, nous devons oublier les querelles de nos prédecesseurs et la politique au petit pied suivie jusqu'à ce jour. Ce sont les grands principes qui peuvent seuls nous mener au but, et non de mesquines roueries gouvernementales. Quant à moi, j'ai résolu d'ôler courageusement aux ordres de ma conscience et, s'il m'arrive de me tromper, je ne craindrai pas de le reconnaître; mais dès aujourd'hui, je suis bien décidé à ne favoriser que ce qui est bon et utile et c'est pourquoi je voterai contre l'adresse qui, dans mon opinion, est qu'une collection de mots ennuement de sens.

M. Loranger.—Je pense, M. le président, que cette Chambre fera peu de cas des conseils de l'honorable député de Montréal et qu'elle n'ira pas, pour lui faire plaisir, se priver des talents du premier ministre, pour prendre quelqu'un qui n'a pas été nommé, il est vrai; mais dont chacun devinait le nom, pendant que l'honorable député parlait. Si ce député, venu ici avec l'intention de propager les préjugés religieux, s'adresse à nous, Canadiens-Français, dans l'espoir de réussir, ils se trompent. Ces paroles resteront sans écho et nous prévenons l'honorable député, une fois pour toutes, que nous haïssons le fanatisme catholique tout autant que le fanatisme protestant.

Ce député a dit qu'il pourrait me donner des leçons de géographie; je conçois qu'on nourrisse de pareilles prétentions lorsqu'on a voyagé autant qu'il l'a fait, (éclats de rire,) ce qui porterait à croire qu'il n'a jamais trouvé de place qui lui convienne. Il nous a parlé aussi du voyageur des rives du lac Huron; mais il me semble que le touriste de Griffintown devrait avoir de la sympathie pour les autres voyageurs. Ce député prétend aussi que le discours du trône est obscur et qu'il ne l'a pas compris; mais je pense que c'est lui qui a la vue courte. Dans tous les cas, s'il ne l'a pas compris, que peuvent valoir ses critiques? Par exemple, lorsqu'il parle commerce, il voudrait faire l'entendu; mais on pourrait appliquer à ses phrases précisément ce qu'il a dit du discours du trône, abondance de rien. L'honorable député dit qu'il ne doit rien particulièrement à la ville de Montréal; chacun sait cela; néanmoins, il a fait une grande spéculation et, dans un certain sens, on pourrait dire qu'il est trafiquant.

L'Hon. député prétend que le gouvernement a fait une grande faute, en ne disant rien de la milice. D'où lui vient cet

intérêt subit pour nos miliciens ? que signifie cette ardeur guerrière ? C'est à peine s'il y a quatre ou cinq mois qu'il est parmi nous.

En parlant de la mission diplomatique du juge-en-chef du Haut-Canada, l'Hon. député a dit que ce magistrat n'avait pas pu définir la frontière du Canada, et lorsque je l'ai prié de dire lui-même où est cette frontière, il a été tout aussi embarrassé que le juge avait pu l'être—il s'est retranché derrière le traité de 1763. Eh ! bien, ce représentant peut être ferré sur la géographie des autres pays ; mais qu'il me permette de lui dire qu'il ne sait pas grand'chose de la nôtre ; car il paraît ignorer qu'il n'y a jamais eu de frontière déterminée entre la terre de Rupert et le Canada. S'il croit avoir fait une grande découverte en mettant la main sur le traité de Paris, il se trompe encore, car ce traité indique pour limite une ligne qui part de la rivière St Jean pour aller jusqu'au lac Nipissing et qui descend ensuite jusqu'au lac Champlain, en laissant en dehors la moitié du Canada ! et si le juge n'a indiqué aucune limite, c'est qu'il n'en existe pas. Ne pourrais-je pas proposer à mon tour, à l'Hon. député de lui donner des leçons de géographie ?

Cet orateur a parlé de l'abolition de la loi qui permet l'emprisonnement pour dettes. Il me semble que lorsqu'on ne possède aucun immeuble, on court le risque d'être emprisonné et qu'on est intéressé à ce que cette loi soit abolie. Ensuite il nous a dit quelques mots du territoire de la Baie d'Hudson et s'est plaint de ce que le juge en chef n'avait pas réclamé tout ce territoire. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il y a une partie de ce territoire qui évidemment ne nous appartient pas. En un mot, ce député, nouvellement arrivé parmi nous, veut faire la leçon à tout le monde et tout blâmer, tandis qu'il se trompe sur la plupart des questions qu'il traite. Un peu plus de modestie lui conviendrait mieux et il gagnerait davantage à ne pas se poser parmi nous, comme un ange descendu du ciel pour nous réformer.

(Fin de la 5e séance.)

LES JENKINS.

SCENES DE LA VIE AMERICAINE.

(Voir les Nos. 1, 2, 3, 67 et 8.)

Bussy le regarda fixement avec népris.

—Prenez patience, dit-il, v tre tour viendra. Et vous, Samuel Jenkins, répondez à la question que je vais vous faire. Pourquoi m'avez-vous, avant-hier, en plein meeting, appelé faussaire impudent ?

—Monsieur, dit Samuel en tremblant, on m'a trompé. Je vois bien que vous êtes un gentleman.

—Lâche coquin, dit Bussy d'une voix éclatante, demande-moi pardon à genoux.

Et il saisit au collet le vieux Jenkins.

—C'en est trop, interrompit George-Washington ; gentleman ou non, tu me paieras cher cet affront.

En même temps, il se leva et voulut se précipiter sur Bussy. Les deux domestiques qui épiaient cette scène à la porte de la salle : à manger, entrèrent en brandissant de énormes coutaux ; mais le jeune Français leur présenta au visage les canons de son revolver et les tint en respect pendant quelques secondes.

—Quatre contre un ! dit-il. Je reconnais votre prudence, Jenkins ; ére et lâche ; mais prenez garde, je vous trouverai quelque jour. Place maintenant.

Des deux mains il saisit la table sur laquelle était servi le déjeuner et la renversa sur ses adversaires ; puis il traversa la salle à manger, tenant de la main gauche son *bowie-knife*, et de l'autre son revolver. Patrick le blessa au bras d'un coup de couteau. Il se retourna, le renversa d'un coup de pistolet, ouvrit la porte, suivit le corridor et se trouva dans la rue. Au même moment, George-Washington Jenkins, revenu de sa surprise, lui tira un coup de pistolet qui l'atteignit à l'épaule gauche. Bussy, furieux, revint sur son ennemi et tira à son tour. La balle manqua le but et frappa le mur opposé. Les domestiques criaient : au meurtrier ! Jack et quelques voisins du vieux Samuel se précipitèrent sur lui.

George-Washington se préparait à tirer un autre coup de pistolet. La foule s'amassait dans la rue et criait : Mort au Français ! Bussy jugea prudent de faire retraite. Il courut jusqu'au bout de la rue. Sans chapeau, les yeux brillants de fureur, la poitrine ensanglantée, il effrayait tout le monde. On s'écartait pour le laisser passer, et on courait sur sa trace sans savoir pourquoi. Les deux Jenkins, les domestiques et les spectateurs criaient de toutes leurs forces : Arrêtez le meurtrier, le brigand, le faussaire ! mais personne n'osait mettre la main sur lui. Il arriva ainsi au Scioto. Au delà était la forêt et la liberté. Il n'hésita point et se jeta à la nage dans la rivière. Le courant n'est pas très-rapide, mais l'eau est profonde, et Bussy, blessé, embarrassé d'ailleurs par ses habits, eut grand'peine à gagner l'autre rive. Heureusement la ville n'a pas de pont sur le Scioto. Quelques-uns de ses ennemis, plus animés que les autres, voulurent le poursuivre et passer la rivière en bateau ; mais le vieux Jenkins ne fut pas de cet avis, il déclara qu'il pensait comme César, qu'il faut faire un pont d'or à l'ennemi qui se retire. Cette sage maxime fut généralement goûtée, et Bussy continua tranquillement sa route.

Il était fort mal à son aise. Ses blessures, quoique légères, lui causaient de cruelles douleurs, et la perte de son sang l'avait affaibli.—Pardieu ! se dit-il, j'ai fait une belle besogne, et mon ami Roquebrune va bien rire de ma simplicité. J'arrive, on m'appelle faussaire, je m'âche, on me tire des coups de pistolet, et je me sauve. Voilà une brillante campagne. Par saint Chrysostôme, que je sois abandonné de Dieu, si je ne coupe les oreilles à toute l'infâme race des Jenkins !

Tout en maudissant sa destinée et la famille Jenkins, il s'était enfoncé dans la forêt, et marchait au hasard vers le nord. La nuit approchait, il n'y avait pas de chemins tracés ; il fut forcé de s'arrêter sous un arbre, près d'une source d'eau claire. Il but et lava ses blessures. Il amassa du bois sec, y mit le feu et s'endormit tranquillement. Le lendemain, au point du jour, il s'éveilla, et se leva fort étonné de voir un serpent à sonnettes qui avait passé la nuit auprès de lui molleusement enveloppé dans son propre paletot. Le serpent, jeté brusquement à terre, s'enfuit, et Bussy continua sa route. Un heureux hasard le conduisit vers une ferme isolée où des fermiers allemands lui donnèrent l'hospitalité. Par un bonheur plus grand encore, il avait conservé son portefeuille en fuyant. Grâce à ce vil métal, qui a plus de puissance que le génie et la vertu, il gagna promptement le *Ohio et Erie Railroad* et les chutes du Niagara. De là, il descendit le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal, où son ami Roquebrune fut fort étonné de le revoir si tôt.

(A continuer.)

Nous devons prévenir M. les Membres et les employés du parlement, abonnés à notre journal, qu'ils trouveront leurs numéros du jour, aux bureaux de poste du Conseil ou de la Chambre, à 5 heures de l'après-midi.

Quelques personnes ont adressé à notre imprimeur des lettres relatives au *Journal des Debats*. Nous devons leur dire que M. Blackburn n'a absolument rien de commun avec notre administration, et que notre bureau, qui était d'abord dans le même bâtiment que son imprimerie, est à présent au No. 35, rue Yonge, près du lac.

Nous devons prévenir ceux de nos abonnés auxquels nous avons envoyés les premiers numéros du *Journal des Debats*, (à leurs demandes et comme spécimens, bien qu'ils n'eussent pas versé le montant de leurs souscriptions,) qu'à partir du No. 10, nous n'adresserons notre feuille qu'à ceux qui auront payé au moins une piastre d'avance.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre les quarante premiers numéros. A Montréal, à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec, on peut s'abonner à la semaine, en payant quinze sous après la réception de cinq numéros.

Au détail, chaque numéro du *Journal des Debats* se vend quatre sous.

A. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.